

AADSP 69

**Société à responsabilité limitée
au capital de 400 euros
Siège social : 132 rue baraban
69003 LYON
507 643 815 RCS LYON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 MAI 2025

L'an 2025,
Le 15 mai,
A 8 heures,

La Société PHOENIX LASMO HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 255 701 euros, ayant son siège social 27 rue du Gros Murger, 95220 HERBLAY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 895 346 971 RCS PONTOISE, représentée par Laïd HDACHI en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 400 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la Société AADSP 69,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation de la transmission universelle de patrimoine,
- Modification corrélative des statuts,
- Modification du nom commercial,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de constater la réalisation de la transmission universelle de patrimoine dont la société LH, ancienne associée unique, a fait l'objet.

À la suite de la transmission universelle de patrimoine de la société LH, en date du 26 novembre 2024 et effective au 1er janvier 2024, la société PHOENIX LASMO HOLDING, en tant que société absorbante, est devenue l'associée unique de la société AADSP 69.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier corrélativement les article 7 et 8 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

"ARTICLE 7 – APPORTS

À la suite de la transmission universelle de patrimoine de la société LH, en date du 26 novembre 2024 et effective au 1er janvier 2024, la société PHOENIX LASMO HOLDING, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 255 701 euros, dont le siège social est situé au 27 rue du Gros Murger, 95220 HERBLAY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 895 346 971, en tant que société absorbante, est devenue l'associée unique de la société AADSP 69, conformément à l'article 1844-5 du Code civil. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

"ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quatre cents (400) euros, divisé en vingt (20) parts sociales de vingt (20) euros de valeur nominale chacune. Intégralement souscrite, libérées et attribuées à la société PHOENIX LASMO HOLDING. "

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier le nom commercial de la société pour le suivant : CLEO Group.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société PHOENIX LASMO HOLDING

Laïd HDACHI

✓ Certified by  yousign

Certifié conforme